

L'hon. C. M. Drury (ministre des Travaux publics): Monsieur l'Orateur, jusqu'ici, aucune décision définitive n'a été prise...

Des voix: Oh, oh!

M. Drury: Posez une question stupide. Un comité sous la présidence du juge Abbott a été chargé de définir les besoins de l'enceinte parlementaire. D'ici la présentation du rapport de ce comité, nous ne prendrons aucune décision quant à la façon dont on disposera en fin de compte les divers éléments de l'enceinte parlementaire.

M. Nowlan: J'ai bien dit que ma question s'adressait «au tranquille ministre des Travaux publics.» Le fait qu'aucune décision n'a été prise reflète bien l'épithète que j'ai employée. Ma question supplémentaire a trait à l'histoire. Je sais que le ministre occupait d'autres fonctions sur la colline parlementaire lors du dernier remaniement ministériel. C'est grâce au changement de gouvernement que l'édifice de l'Ouest a pu être soustrait aux intentions du cabinet de M. St-Laurent. Le ministre donnera-t-il à la Chambre l'assurance qu'en ce qui concerne l'extérieur de l'édifice de l'Ouest aucune mesure définitive, par exemple la démolition, ne sera prise?

● (1130)

Des voix: Oh!

M. Nowlan: Vous pouvez bien rire, mais c'est ce que M. St-Laurent avait l'intention de faire avec l'édifice de l'Ouest. Le ministre peut-il nous assurer que lorsque les plans définitifs seront dressés, tous les travaux seront effectués à l'intérieur et que l'extérieur demeurera intact?

M. Drury: Je peux rassurer le député, je crois, que le gouvernement ne démolira rien. Je ne suis pas aussi certain des intentions de l'éventuel prochain gouvernement.

M. Baker (Grenville-Carleton): Nous aurons bientôt l'occasion de nous y opposer.

* * *

LES RELATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES

LES PAIEMENTS DE PÉRÉQUATION—DEMANDE D'ASSURANCE QUE LES NOUVELLES PROPOSITIONS NE LÈSERONT PAS LES PROVINCES

Mlle Flora MacDonald (Kingston et les Îles): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Finances. En parlant il y a deux jours de la nouvelle formule de péréquation qu'on est en train de négocier, il a donné l'assurance que le total des paiements de péréquation ne serait pas inférieur au chiffre actuel de 2.2 milliards de dollars. Comme chacune des possibilités présentées par le gouvernement fédéral se monte à moins que ce chiffre et comme le ministre a dit que ces propositions n'étaient que pour fins de démonstration, peut-il nous dire quelle augmentation il est disposé à envisager dans le total des paiements de péréquation afin qu'aucune province ne se

Questions orales

trouve, en vertu du nouveau programme, dans une situation pire qu'à l'heure actuelle?

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre des Finances): Comme je l'ai dit à la Conférence et dans mes réponses à la Chambre, l'ensemble de la péréquation n'aurait pas, en général, un effet moindre. L'effet varie bien sûr d'une province à l'autre et je ne suis pas sûr de pouvoir donner à l'honorable représentante la garantie qu'elle recherche. Dans bien des cas, surtout s'il y a un déplacement des bénéficiaires provinciaux, il y aura un changement. Dans l'ensemble, les effets seraient cependant les mêmes. La Saskatchewan est le meilleur exemple qui me vienne à l'esprit. Cette province pourrait fort bien, grâce à ses progrès économiques, passer du statut de province «pauvre» à celui de province «mieux nantie». Il est évident qu'elle ne recevrait alors aucun paiement de péréquation.

Mlle MacDonald: Je comprends que le ministre ne soit peut-être pas prêt à nous citer des chiffres, mais comme il s'est élevé en avril contre le fait que le taux de croissance actuel des paiements de péréquation est supérieur aux indicateurs économiques comme le taux de croissance des recettes fédérales ou celui du produit national brut, accepterait-il, par exemple, un taux de croissance des paiements qui soit au moins égal à l'un ou l'autre de ces indicateurs?

M. Macdonald (Rosedale): Nous croyons, qu'en général, ces paiements ne devraient pas augmenter à un taux supérieur à celui du produit national brut. Ce serait l'idéal.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

L'ENQUÊTE DE LA COMMISSION ANTI-TRUST DES ÉTATS-UNIS DANS LES AFFAIRES DES PRODUCTEURS D'URANIUM—LES MESURES ENVISAGÉES

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur l'Orateur, vu l'absence du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources...

Des voix: Et d'autres ministres.

M. Gray: ... c'est au premier ministre suppléant que je pose ma question. Étant donné que la production, la vente et l'exportation de l'uranium canadien sont du ressort du gouvernement fédéral, et que deux de nos producteurs sont des sociétés de la Couronne, que fait le gouvernement pour empêcher qu'on tente d'appliquer des lois américaines chez nous, par suite de l'enquête que la commission anti-trust des États-Unis effectue présentement dans les affaires des producteurs d'uranium tant aux États-Unis qu'à l'étranger? En outre, le ministre suppléant ou le ministre de la Consommation et des Corporations pourrait-il nous dire si le gouvernement des États-Unis nous avait informés par avance de son enquête, ainsi que le prévoit de nombreux accords canado-américains?